

Jeudi 21 mai 2015

Vente sur internet au sein d'un réseau de distribution sélective en droit comparé franco-allemand

Intervenants :

Pauline Le More

Avocat à la Cour

Madame le Professeur Dr. Valérie Lasserre

Professeur agrégé de droit privé

(Université du Maine)

LA VENTE SUR INTERNET AU SEIN D'UN RESEAU DE DISTRIBUTION SELECTIVE

Par

Professeur Valérie LASSERRE

Université du Maine

Me Pauline LE MORE

LeMore Avocat

INTRODUCTION

I/ Cadre juridique de la vente sur Internet au sein d'un réseau de distribution sélective

A/ Les sources nationales

Allemagne : art. 1, 2 GWB

France : Art. L420-1 du code de commerce

Soft law : Avis 12-A-20 de l'autorité de la concurrence sur le fonctionnement concurrentiel du commerce électronique du 28 septembre 2012

E

Lignes directrices sur les restrictions verticales (2010/C 130/01)

C/ L'arrêt fondateur CJUE 13 octobre 2011 : Pierre FABRE volet communautaire

**II/ L'encadrement des restrictions à la vente en ligne dans la jurisprudence
allemande et française**

A/ France

a/ Affaire Pierre Fabre : volet français

CA 31 janvier 2013

b/ Affaire Festina

CA Paris 16 octobre 2007

c/ Affaire Bang & Olufsen

ADLC n°12-D-23 du 12 décembre 2012, infirmée par CA Paris, 13 mars 2014

d/ Affaire Samsung

ADLC n°14-D-07 du 23 juillet 2014, instruction au fond en cours

B/ Allemagne

a/ Affaire des sacs à dos

Pro ebay : LG Berlin, 21 avril 2009, confirmé par KG Berlin, 19 septembre 2013

Contra ebay : LG Mannheim, 14 mars 2008, OLG Karlsruhe, 25 novembre 2009

b/ Affaire des appareils de photo numériques

LG Kiel 8 novembre 2013 ; OLG Schleswig 6 juin 2014

c/ Affaire des produits cosmétiques

LG Frankfurt 31 juillet 2014

PROPOS CONCLUSIFS Enquête sectorielle en cours de la Commission européenne sur le commerce électronique